

Distr.  
GENERALE

A/CN.4/460/Corr.1  
11 mai 1994

Original : FRANCAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
Quarante-sixième session  
Genève, 2 mai - 22 juillet 1994

DOUZIEME RAPPORT SUR LE PROJET DE CODE DES CRIMES CONTRE  
LA PAIX ET LA SECURITE DE L'HUMANITE

par

M. Doudou THIAM, Rapporteur spécial

Rectificatif

Paragraphe 64

Remplacer les mots "règle non bis in idem" par les mots "règle énoncée à l'article 6".

-----

